



# LA FORMATION EXPERTE DES CADRES

INET  
INSET Angers - INSET Dunkerque  
INSET Montpellier - INSET Nancy  
Le réseau des cadres et de l'expertise territoriale



# ÉDITO DU PRÉSIDENT

Dans la perspective de l'acte III de la décentralisation, les collectivités territoriales ont plus que jamais besoin de compétences renforcées pour assurer la réussite de leurs missions et garantir un service public de qualité.

La formation des cadres territoriaux est ainsi un enjeu décisif que le CNFPT a décidé de relever en confortant son réseau des instituts.

Le réseau de formation des cadres et de l'expertise territoriale réunit les 5 instituts du CNFPT en charge de la formation des cadres territoriaux : 4 INSET (Instituts nationaux spécialisés d'études territoriales) situés à Angers, Dunkerque, Montpellier, Nancy et l'INET (Institut national des études territoriales) à Strasbourg dédié aux cadres supérieurs.

L'INET, tant par sa mission que par sa réputation, dispose d'une envergure nationale : il forme les cadres dirigeants des grandes collectivités territoriales.

Les INSET, pour leur part, couvrent les besoins en formation des cadres territoriaux de leur zone géographique, au plus près des exigences et des nouveaux enjeux du service public.

Grâce à leurs pôles de compétences et leur spécialisation, chacun sur un champ majeur de l'action publique locale, ces instituts animent le débat et la réflexion avec les professionnels et les experts de chaque domaine pour appréhender les nouveaux enjeux, anticiper les évolutions des métiers, concevoir et construire de nouvelles formations.

La mise en réseau des instituts permet d'accélérer la diffusion des connaissances et le déploiement des formations. Chaque institut bénéficie des innovations et productions des autres dans leurs champs d'expertise respectifs. Les instituts peuvent ainsi proposer aux cadres des collectivités des formations plus approfondies sur l'ensemble des métiers et des politiques publiques territoriales.

En fédérant les énergies, les intelligences et les moyens, le réseau de l'expertise territoriale renforce le CNFPT dans sa mission auprès des collectivités et des cadres territoriaux : offrir à chacun des formations de haut niveau, adaptées à la complexité croissante de son environnement et de ses responsabilités ; accompagner tout au long de la carrière et faciliter l'évolution professionnelle ; multiplier les opportunités de débat et de réflexion collective.

**François DELUGA**

Maire du Teich

Président du Centre national de la fonction publique territoriale



ENTRETIEN AVEC

## JULIEN POUX

Chargé de mission  
fiscalité

Communauté urbaine  
Marseille Provence

Stagiaire dans le  
cadre d'une formation  
d'intégration

l'un des atouts de ces formations. Les avis différents selon les spécialités, les filières (technique, administrative...) m'ont permis d'appréhender la diversité des métiers territoriaux. Par exemple, l'un de nos collègues était « archiviste itinérant », métier que j'ai découvert à cette occasion. Ce que je retiens de cette semaine d'intégration : une bonne cohésion de groupe au-delà de nos profils très divers et les séquences portant sur le management.

*Qu'avez-vous pensé de la formation d'intégration suivie ?*

*Quelle évaluation à chaud ?*

Cette semaine de formation m'a apporté des connaissances en management, sur le contexte territorial et les réformes en cours ainsi qu'une intégration dans un réseau professionnel territorial.

Plus particulièrement, le partage d'expériences sur notre quotidien de fonctionnaire territorial me semble être

*Feriez-vous de nouveau le choix d'une formation dans un institut du CNFPT et pourquoi ?*

Oui, car la plus-value du CNFPT, c'est la mise en synergie des expériences et des trajectoires territoriales. L'établissement sait prendre en compte nos conditions d'exercice. Les formations proposées par des pairs (autres cadres territoriaux) sont un réel atout.

## DISPOSITIF DE FORMATION

### Formation d'intégration

(Nomination dans le cadre d'emplois)

5 jours

Pendant la 1<sup>re</sup> année suivant la nomination



### Formation de professionnalisation au premier emploi

Entre 5  
et 10 jours

Pendant les 2 années suivant la nomination



### Formation de professionnalisation



Entre 2  
et 10 jours

(Tout au long de  
la carrière de l'agent)

Dans une période de 5 ans



Entre 3  
et 10 jours

(Pour les agents accédant  
à un poste à responsabilité)

Dans les 6 mois suivant  
la nomination dans un poste  
à responsabilité

À l'issue de la formation « prise de poste à  
responsabilité », démarrage d'une nouvelle  
période de 5 ans



Entre 2  
et 10 jours

Dans une période de 5 ans

# UN RÉSEAU D'EXPERTISE AU SERVICE DES CADRES TERRITORIAUX

---

## DES FORMATIONS POUR FACILITER L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION

---

Les INSET et l'INET mettent en œuvre des formations d'intégration pour les cadres A et A+ recrutés après leur réussite à un concours de la fonction publique territoriale.

---

## DES FORMATIONS DE HAUT NIVEAU POUR TOUS LES CADRES TERRITORIAUX

---

### **Au plus près des collectivités et de leurs besoins**

Le CNFPT, ses délégations régionales et ses instituts travaillent en étroite coopération afin d'offrir aux cadres des collectivités les formations les plus efficaces et les mieux adaptées, tout au long de leur vie professionnelle.

### **Un choix de formations inégalés**

Avec 64 itinéraires de formation métiers pour les cadres mais aussi des itinéraires sur les politiques publiques locales, les INSET et l'INET offrent un éventail de formations adaptées à la complexité et à la diversité des missions des collectivités.

### **La même qualité sur tout le territoire**

Pour s'assurer de la pertinence et de l'homogénéité des formations, les instituts mettent en place des méthodes pédagogiques partagées et des outils d'évaluation communs à l'ensemble du réseau.



---

## FAVORISER LES ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

---

### **Construire son parcours de formation**

Le réseau des instituts facilite et accompagne l'évolution professionnelle des cadres territoriaux par des parcours personnalisés fondés sur l'analyse et la valorisation de leurs compétences.

### **Se préparer aux concours**

Il offre aux cadres territoriaux une préparation complète aux concours internes, de catégorie A+ (administrateurs, ingénieurs en chef, conservateurs de bibliothèque et du patrimoine).

### **Anticiper l'actualité**

Des colloques, séminaires, journées d'actualité sont organisés régulièrement pour développer la connaissance et la culture des cadres territoriaux et leur donner des moyens d'anticiper les évolutions à venir.



ENTRETIEN AVEC

## FRANCE-MARIE CARBONNIER

Juriste dans le cadre  
d'une formation de  
professionnalisation.  
Cycle de responsables  
des affaires juridiques

*Que pensez-vous de la formation suivie dans cet institut ?*

Mon évaluation est très positive. J'ai apprécié l'accueil et un programme qui correspondait à mes attentes et adapté à ma spécialisation.

*Pourquoi avoir fait le choix du CNFPT plutôt qu'un autre organisme de formation ?*

Le CNFPT offre aux cadres territoriaux une panoplie de formations adaptées à leurs attentes. À cela s'ajoute, pour ma part une proximité des lieux.

*Que vous a apporté cette formation, quelle plus value pour votre carrière professionnelle ?*

Cette formation m'a permis de faire une mise au point sur le contrôle de la légalité des actes administratifs, présentée par un intervenant de qualité. J'ai également apprécié la double présentation du projet de loi sur la prévention des conflits d'intérêt par deux intervenants. La journée sur le contentieux en matière de personnel dans la FPT était aussi très complète et extrêmement riche d'exemples.

*Feriez-vous de nouveau le choix d'une formation dans un institut du CNFPT et pourquoi ?*

Oui et pour deux raisons. Tout d'abord, parce que le choix est large dans le catalogue des formations et adapté aux spécialités de chacun, ensuite parce que l'ensemble des intervenants sélectionnés ont une connaissance pointue des sujets abordés. Le cadre territorial en retire à chaque fois des éléments nécessaires à la poursuite de sa carrière.

## LA FORCE DES PARTENARIATS

Au sein du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), l'Institut national des techniques de la documentation forme depuis plus de 60 ans des professionnels de l'information-documentation relevant des défis de la gestion de l'information dans les organisations. Dans le contexte très évolutif de l'information numérique, l'INTC-CNAM apporte sa contribution aux travaux du comité d'experts du pôle de compétences Culture, Bibliothèques et Patrimoines. La collaboration entreprise permet un suivi partagé de l'évolution des compétences du métiers de documentaliste. Des journées d'études communs et de nouvelles formations ont pu ainsi être proposées contribuant à la professionnalisation des gestionnaires de l'information dans les collectivités.

Le partenariat noué par l'INSET de Dunkerque avec la Fédération des parcs naturels régionaux de France enrichit la réponse apportée aux besoins de formation spécifiques des 1 800 agents des 47 parcs régionaux en matière de développement durable. En identifiant ensemble les nouveaux modes de développement conjuguant préservation et valorisation des richesses locales et des patrimoines, cette coopération permet d'offrir des ressources formatives pertinentes autour, par exemple, des questions de biodiversité, de gouvernance locale et d'animation des territoires ruraux.



# UN RÉSEAU OUVERT POUR ENRICHIR L'EXPERTISE DES CADRES TERRITORIAUX

---

## DES FORMATIONS ENRICHIES PAR LES EXPERTS DU SECTEUR LOCAL

---

Pour renforcer la proximité avec les collectivités, les équipes des instituts entretiennent des relations dynamiques avec les acteurs et experts du secteur local :

- les offres de formation sont conçues en concertation avec les grands acteurs du monde territorial : collectivités, fédérations d'élus et associations professionnelles, chercheurs, centres d'étude, etc.
- les formations sont animées par un réseau d'intervenants experts, qui privilégie un haut niveau de qualification et une complémentarité entre les approches pédagogiques : dirigeants et responsables en poste dans les collectivités territoriales, ou à l'État, chercheurs, universitaires, responsables d'organismes et d'associations, consultants, sociologues, philosophes...

---

## DES COOPÉRATIONS AVEC LES AUTRES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC

---

Les instituts sont présents au sein du Réseau des écoles de service public (RESP) où ils conçoivent des formations avec d'autres écoles, notamment :

- des périodes communes pour les élèves administrateurs territoriaux de l'INET et les élèves de l'ENA, leur permettant d'appréhender les objectifs, contraintes et modes de fonctionnement respectifs des collectivités territoriale et de l'État ;
- des stages de formation continue : les ateliers du service public, où des cadres de cultures et d'horizons différents peuvent réfléchir et travailler ensemble ;
- des formations et des séminaires de formateurs, qui permettent aux responsables pédagogiques et aux intervenants d'enrichir leurs pratiques.

Site internet : [www.resp-fr.org](http://www.resp-fr.org)

# “ Quels apports des pôles de compétences pour assurer les missions des instituts ? Quelles synergies créent les pôles pour répondre aux nouvelles missions des Instituts ? ”



ENTRETIEN AVEC

**VIVIANE BAYAD**

RESPONSABLE

du « pôle de compétences  
Santé publique »  
INSET de Nancy

L'activité du pôle Santé publique s'inscrit dans un contexte d'évolutions législatives et réglementaires constantes en matière d'organisation de la santé publique, notamment par les collectivités territoriales. Les services chargés de ces missions sont nombreux et les professionnels de santé sont présents dans d'autres champs de compétence des collectivités locales (petite enfance, restauration collective, politique de la ville, etc.) ; cette organisation très complexe des services de santé nécessite une grande vigilance.

Le pôle fonctionne en réseau au sein du CNFPT avec des conseillers formation référents dans chaque structure. Un

réseau d'experts accompagne la professionnalisation des 70 000 professionnels territoriaux de santé, représentés au travers de 17 métiers sur des fonctions et dans des services à la fois divers et spécifiques. Afin de cerner au mieux leurs besoins de formation, que ce soit pour appréhender l'évolution des politiques publiques ou affiner leurs compétences techniques, le pôle Santé assure une veille permanente et active sur l'ensemble des champs professionnels du domaine. Les conseillers formation du CNFPT peuvent ainsi s'appuyer sur une expertise interne, afin d'élaborer des programmes de formation de qualité et mobiliser des intervenants, des ressources et des outils adaptés.



ENTRETIEN AVEC

**RÉMI GAILLARD**

RESPONSABLE DE SERVICE

des pôles de compétences  
« Services techniques urbains  
et infrastructures publiques »  
INSET de Montpellier

Au sein du CNFPT, les pôles de compétences ont une mission nationale de type « recherche et développement ».

Dans ce cadre, ils répondent à une commande globale articulée autour des quatre axes :

- une fonction de veille, d'observation et de prospective,
- une fonction de mutualisation, de capitalisation et d'innovation,
- une fonction de contribution à la conception de l'offre de services publics et de production d'offres de formation,
- une fonction de développement des partenariats (professionnels et universitaires).

Les pôles pilotent en particulier la production et la mise en cohérence de l'offre de formation et de service du réseau des instituts. Ils contribuent à l'expérimentation et à l'innovation, par la conception et la réalisation de nouveaux cycles de stages d'expertise, d'une offre événementielle pointue et conçue en partenariat avec les associations professionnelles. Plus de 42 % des agents territoriaux occupent un métier répertorié technique. La coordination de l'offre de formation et de service réalisée par les pôles « Services techniques urbains et infrastructures publiques de l'Inset de Montpellier » s'adresse à l'ensemble de ces agents.

# ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES SERVICES PUBLICS TERRITORIAUX

## DES PÔLES DE COMPÉTENCES EN CONNEXION DIRECTE AVEC LES BESOINS DES CADRES TERRITORIAUX

Chaque institut développe et pilote des pôles de compétences spécialisés sur un champ majeur de l'action publique locale, mobilisant l'ensemble des compétences internes du CNFPT.

Dans son domaine d'expertise, chaque pôle exerce une action à plusieurs niveaux : veille prospective, coopération avec les universitaires, les chercheurs et les professionnels, conception de référentiels métier et de formation,

expérimentation, développement de dispositifs innovants, développement et diffusion de nouvelles formations.

Les pôles sont ainsi en mesure d'élaborer des formations de pointe, en phase avec les besoins professionnels des cadres territoriaux et l'évolution de leurs métiers. Ils se chargent ensuite de transférer leur expertise et de diffuser les formations dans l'ensemble de l'établissement.

## PÔLES DE COMPÉTENCES DES INSTITUTS

### INSET D'ANGERS

**Solidarité, cohésion sociale, enfance :**

- Politiques sociales d'autonomie
- Lutte contre les exclusions
- Enfance

### INSET DE DUNKERQUE

**Aménagement et développement durable des territoires :**

- Urbanisme et aménagement
- Développement des territoires
- Déplacements et transports publics

### INSET DE MONTPELLIER

**Services techniques urbains et infrastructures publiques :**

- Génie écologique
- Architecture, bâtiment et logistique
- Infrastructures publiques et réseaux

### INSET DE NANCY

**Action éducative, santé, culture et citoyenneté :**

- Action éducative
- Santé publique
- Culture
- Citoyenneté et affaires juridiques

### INET

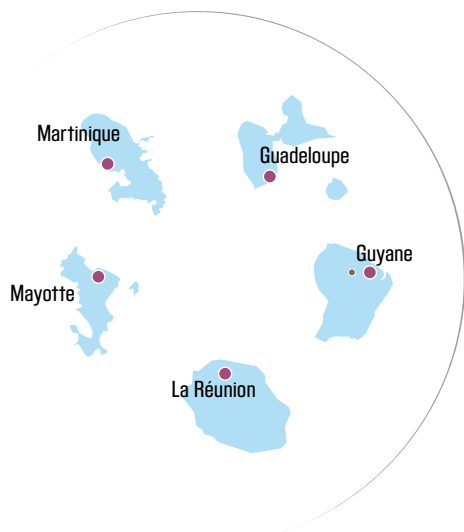
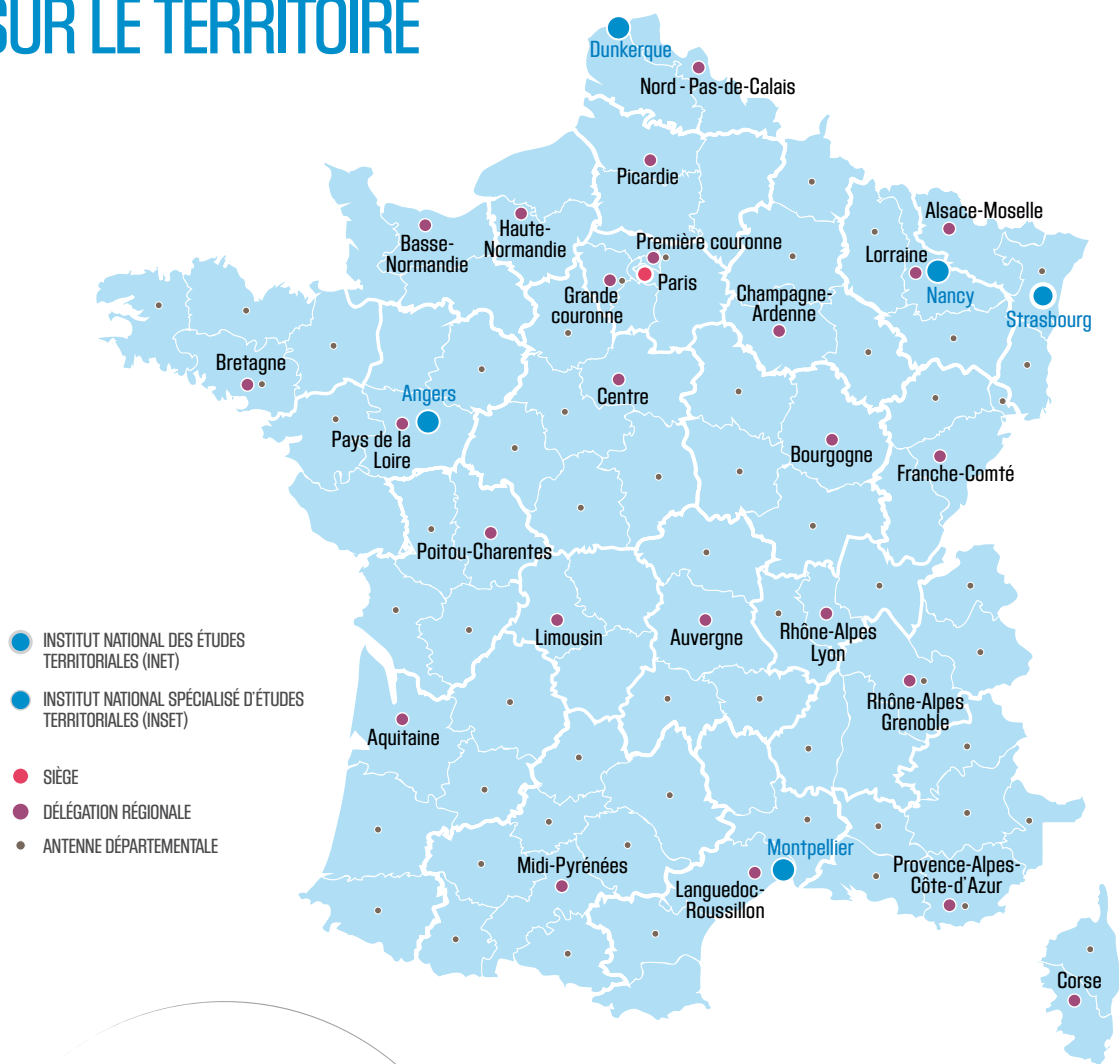
**Management, pilotage et gestion des ressources :**

- Management stratégique
- Pilotage et gestion des ressources
- Europe





# LE CNFPT SUR LE TERRITOIRE



## CHIFFRES CLÉS

**29** délégations régionales

**66** antennes départementales

**5** instituts dédiés aux cadres

**INET**  
**INSET Angers - INSET Dunkerque**  
**INSET Montpellier - INSET Nancy**  
**Le réseau des cadres et de l'expertise territoriale**  
**[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)**